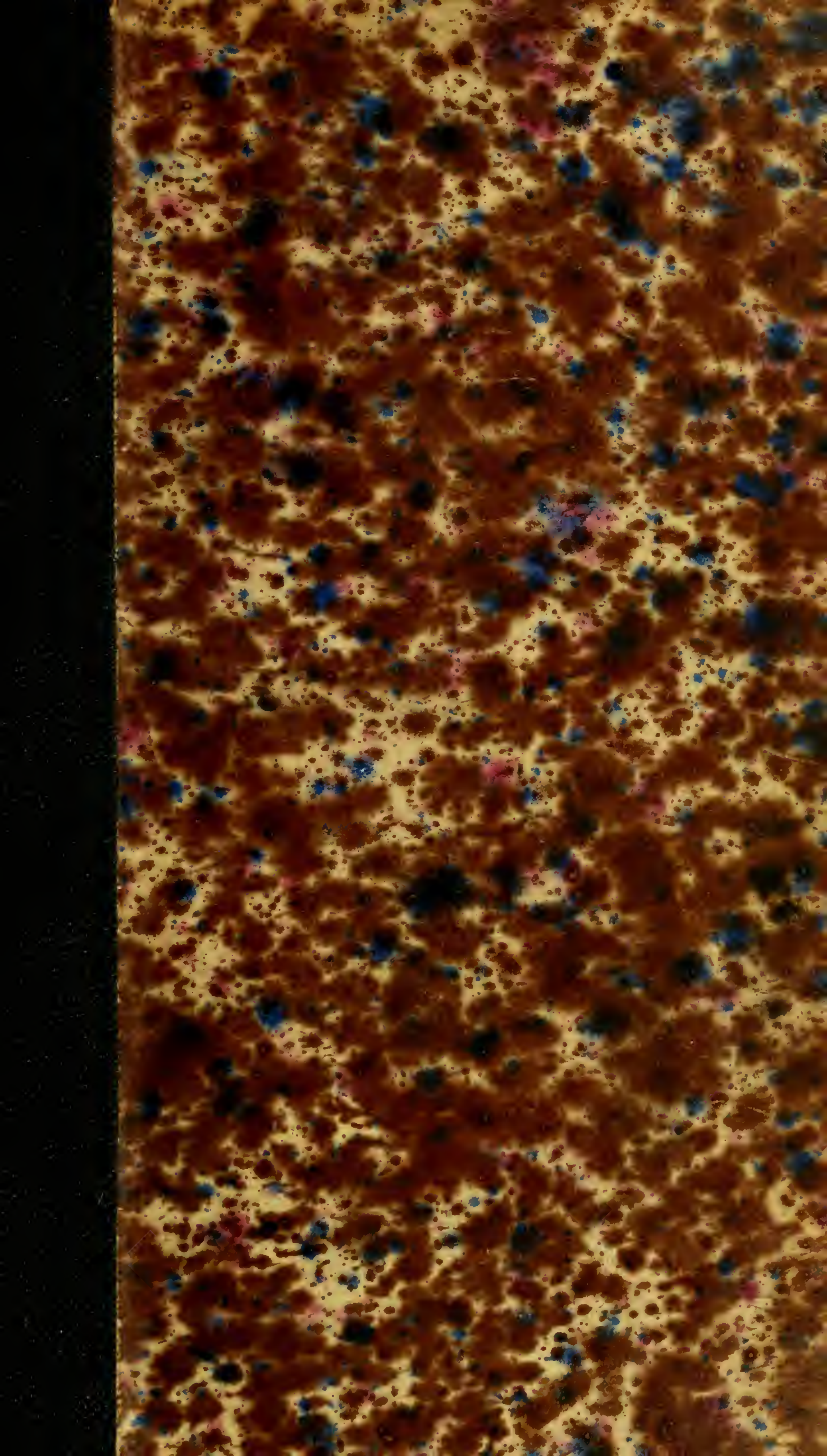
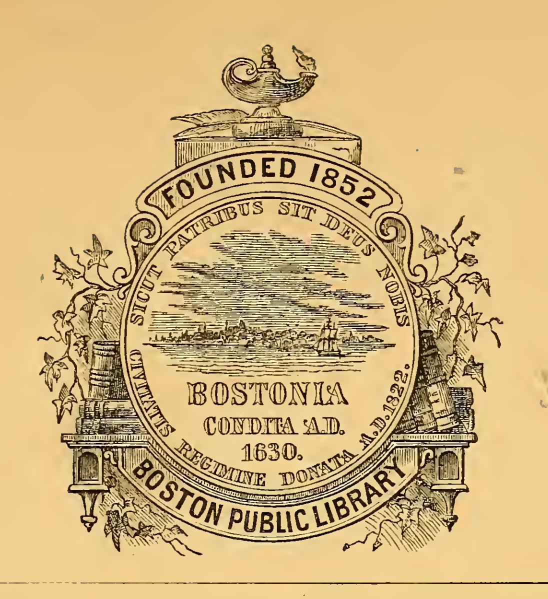



FIDE ET FORTITUDINE



PAMPHLETS.

French

Revolution

~

1791

~

CONFESSION

DE

L'ANNÉE 1791.

CONFESSION

DE L'ANNÉE 1791.

L'ANNÉE 1791, abîmée de débauches, & souillée de tous les crimes, tomba dangereusement malade le 28 Décembre. Une indigestion de forfaits lui causoit les tranchées les plus aiguës, & une sueur de sang d'Avignon lui faisoit douloureusement pressentir le terme de sa carriere. Au milieu des tourmens auxquels elle étoit en proie; l'espérance lui fit naître l'idée d'appeler auprès d'elle le Docteur *Guillotin*. Elle avoit la plus grande confiance en ce Médecin Constitutionnel qui, au moyen d'un amendement de rhubarbe, & d'un sous-amendement de séné, mettoit souvent le malade à l'ordre des bouillons & des tisanes, & réclamant la question préalable sur le tout, renvoyoit la partie plaignante à se pourvoir devant le pouvoir exécutif du Cocyte & du Ténare. M. *Guillotin* arrive; il interroge le poulx de la malade, lui trouve une grande agitation; les viscères étoient en insurrection; la langue chargée de

miaſmes Jacobiſtes ; le cœur dans un état de putréfaction légiſlative, & la rate étoit obſtruée d'une agglomération de bile monarchienne. Le Docteur déſeſpérant de ſa guériſon, lui ordonne pourtant une décoction de racine de patience, infuſée dans des fleurs de lys ; plus des cataplaſmes émolliens à la Royale, & une cuillerée de vin du Rhin, ou de Coblentz. Cela fait, le Docteur monte dans ſon vis-à-vis, & dirige ſa courſe vers les Feuillans, où d'André-Cannelle diſſertoit ſur la meilleure maniere de ſucrer la Conſtitution. Cependant l'Année 1791 avoit paſſé une nuit affreuſe ; le mal qui la rongeoit, loin de s'alléger, prenoit au contraire un degré effrayant d'activité. Les remords commencerent à la bourreler ; &, pour la premiere fois de ſa vie, elle crut à l'exiſtence d'un Dieu rémunérateur des vertus, & vengeur des crimes. L'effroi ſe peignoit ſur ſon front livide ; une ſueur froide découloit de tous ſes membres ; tremblante, elle veut recourir aux ſecours ſpirituels de l'Égliſe, & chercher dans les eaux de la pénitence le ſalut qu'elle étoit ſi loin de mériter.

Le Pontife *Fauchet* eſt déſigné pour être la piſcine ſalutaire qui doit laver les iniquités de la malade ; on vole à ſa demeure, & on trouve le Miniſtre d'un Dieu de paix pratiquant chaſ-

tement le plus ſaint des devoirs avec Madame *Calon*, ſon auguſte épouſe. Après avoir vaqué le plus rondement poſſible aux devoirs matrimoniaux, l'homme à la mître s'achemine vers la maiſon de la patiente ; il n'y trouve que le deuil de la douleur & l'abattement du déſeſpoir. Le Prêtre *Fauchet* interpoſe alors ſes bons offices pour conſoler l'Année 1791 ; il lui parle avec onction des douceurs de l'Anarchie conſtitutionnelle qui nous régénere, des plaiſirs purs de notre ſainte liberté, tels que les maſſacres d'Avignon, la dévaſtation de nos Colonies, les égorgemens des Ariſtocrates, la proſcription des Prêtres non aſſermentés, & autres amuſemens civiques.

Ah ! s'écria douloureuſement l'année 1791, en levant péniblement ſa tête, de quelles horreurs venez-vous m'entretenir ? La conſcience de mes crimes me brûle en ce moment ! Laiſſez agir la voix ſalutaire du repentir, & ne venez pas rappeler à ma mémoire tous les forfaits dont je me ſuis ſouillé, & que votre indulgence criminelle ſemble vouloir excuſer.

Eh ! quoi, Fauchet, d'un Prêtre eſt-ce là le langage ? L'Abbé *Fauchet*, qui ne s'attendoit pas à cette incartade, ſoupçonna le cerveau de la malade atteint d'un vertige de folie, & ne voulut la confeſſer qu'après qu'on lui eut adminiſtré des bains froids.

Après cette opération réfrigérante, l'Abbé *Fauchet* s'approcha du lit de l'Année 1791, & lui adressa ces paroles : Votre carriere, ma chere enfant, est prête à s'achever ; si quelques fautes en ont obscurci l'éclat, déposez-les avec confiance dans mon sein ; mon expérience vous éclairera sur la gravité plus ou moins prononcée de vos péchés, & soyez sûre de trouver en moi un homme qui sait compatir aux foiblesses de l'humanité, & qui sait excuser les écarts de la raison, & les égaremens d'une imagination échauffée ; parce que, comme dit l'Ecriture, *Spiritus promptus, caro verò infirma ; l'esprit est prompt, & la chair est foible.* Parlez ; ma chere enfant, je vous écoute.

L'ANNÉE 1791.

Au nom de papa *Target*, de son immaculée fille la Constitution, & de l'Esprit malin qui l'a dictée, je confesse à l'Assemblée Nationale toute puissante, à la bienheureuse Targinette, qui n'est plus Vierge, à S. *Brissot*, Patron des voleurs, à S. *Condorcet*, Patron des cocus, aux brigands *Isnard* & *Chabot*, & à tous les Députés, tant enragés que Ministériels, tant Républicains que Monarchiens, & à vous mon pere que j'ai beaucoup péché par pensées, par

paroles & par actions. C'est ma faute, ma grande faute, ma très-grande faute.

L'ABBÉ FAUCHET.

Que l'Esprit qui a dicté les droits de l'homme vous éclaire dans votre confession, & vous fasse avouer, avec une ingénuité civique les péchés dont vous vous êtes rendu coupable.

L'ANNÉE 1791.

Hélas ! mon pere, où trouver devant le Seigneur une plus grande pécheresse que moi ! L'année . . . . . . ayeule qui a vu le massacre de la St. Barthélemi, l'année . . . . ayeule qui s'est souillée de l'assassinat du bon Henri, l'année . . . . ayeule qui s'est rendu coupable de la naissance de Mirabeau, l'année 1789, mon ayeule qui a donné à la France l'exécrable progéniture des Etats-généraux, qui a vu les horribles fêtes de cette horde cannibale, qui, ivre de fureur, égorgeoit des victimes innocentes, & dansant autour de leurs cadavres, s'abreuvoit de leur sang glacé, & dévoroit leur chair encore palpitante; qui a imprimé au nom François la tache indélébile de la détestable journée du 5 au 6 Octobre ; l'année 1790, ma mere, qui a vu le regne insolent de douze cent despotes distribuant des poisons à la calomnie

des poignards à la haine, des ſtilets à l'intolérance, pour établir dans la France leur ſyſtême d'iniquités ; toutes ces parentes, dis-je, ne ſe ſont pas couvertes d'autant de forfaits que moi. Tous mes jours ſont comptés par des crimes, & la poſtérité verra en frémiſſant, dans quel précipice peuvent jeter la chimere de l'égalité & les meurtrieres rêveries d'une Philoſophie métaphyſique.

L'ABBÉ FAUCHET.

Raſſurez-vous, ma chere enfant ; là où votre imagination alarmée ne voit que des forfaits, votre raiſon éclairée n'y appercevroit que des actes de Patriotiſme. Je ſens bien que *Ravaillac* aſſaſſinant un brigand couronné, a peut-être porté ſon civiſme un peu trop loin ; mais c'eſt la faute de ſon ſiècle, & non la ſienne ; la Philoſophie n'avoit pas encore inventé les moyens aimables d'échapper à la verge du deſpotiſme, & les *Chabroud* n'exiſtoient pas encore : quant à votre humeur contre les Etats-généraux, elle n'eſt point motivée ; c'eſt de cette ſource bienfaiſante que ſont découlés tous les biens qui nous régenerent ; ſans eux la France jouiroit encore du bonheur de ſon eſclavage, & cachant ſes fers ſous les livrées de l'abondance, le bonnet de la liberté ne couvriroit

pas encore ſa nudité civique. Vous n'êtes pas plus recevable à déclamer contre les heureux préliminaires de la Révolution que vous traitez d'aſſaſſinats ; ce ſont les puſtules de la liberté. Ce bon peuple, uſant enfin de ſon droit de ſouveraineté, a vengé la majeſté nationale en puniſſant les traîtres. Vous voyez, ma chere enfant, que dans tout ceci il ne s'agit que de s'entendre ; prenons toujours le Patriotiſme pour régulateur de toutes nos actions, & nous ſerons ſûrs de ne jamais errer. Après, ma chere enfant.

L'ANNÉE 1791.

Mon pere, je m'accuſe de m'être rendu complice de tous les excès des Conſti-TUANS, en y donnant non-ſeulement mon approbation, mais encore en les ſoutenant de tout mon pouvoir.

L'ABBÉ FAUCHET.

Oui, ma chere enfant, les Révérends peres Conſtituans ont donné dans de violens écarts, & vous êtes grandement coupable d'avoir employé toute votre activité pour les autoriſer. Quoi, par exemple, de plus humiliant pour un peuple libre, que de voir paralyſer ſa volonté par le *veto* de l'individu Royal ? Quoi de

plus révoltant que d'avoir donné à ce même individu une liſte civile de vingt-cinq millions, pour le payer de la peine de mettre ſa ſignature au bas des Décrets ? Ah ! ventre de ma femme ! celui-là eſt trop fort. Quand les *Chapelier*, les *Barnave*, les *Lameth*, les *d'André*, & autres miſérables gueux gratifioient ſi généreuſement le deſpote des deniers qui ne leur appartenoient pas, ils ſavoient bien qu'ils auroient part un jour au gâteau, & que la reconnoiſſance royale feroit quelque choſe pour leur pénurie conſtitutionnelle.

L'ANNÉE 1791.

Hélas ! mon pere, je vois avec douleur que nous ne nous entendons pas : quand je parle des excès des Conſtituans, ce n'eſt ni le *veto* ni la liſte civile que j'accuſe ſpécialement, quoique je n'approuve ni l'un ni l'autre ; car je regarde l'un comme une très-foible digue pour arrêter un torrent d'iniquités, & l'autre comme une aumône nationale donnée par charité à un pauvre priſonnier que l'on a dépouillé de ſes biens ; mais quand j'ai parlé d'excès, j'ai voulu dire cette longue chaîne de forfaits que les Conſtituans ſe ſont bien gardés de punir, mais qu'ils ont encouragés, payés, & même récompenſés. Vouloir énumérer tous

les crimes de l'Assemblée constituante, ce seroit suivre tous les instans de son existence ; & vous sentez bien, mon pere, que ma courte haleine ne suffiroit pas à ce trajet. Je m'accuserai seulement des principaux faits, comme de mes propres fautes, puisque j'ai appuyé de toutes mes forces leur systême de sang, & qu'en pareil cas on peut appliquer cette sage maxime, que : *sans receleurs il n'y auroit pas de Brissoteurs.*

Un des premiers excès, l'un des plus frappans de la Révolution, fut d'applaudir aux horreurs qui se commirent contre les premieres victimes de la fureur du peuple. Etoit-il donc question, dans ces tems orageux, de se défaire par la violence des ministres, d'un tyran cruel, pour arriver au sein du tyran lui-même ? Non Louis XVI, le meilleur & le plus facile des Rois vouloit la liberté, le bonheur de son peuple, & l'avoit paternellement invité à en poser lui-même les bases. Et cette séance Royale, du 23 Juin 1789, cette séance devenue nécessaire pour arrêter le désordre des esprits, cette séance enfin si indignement reçue & travestie, témoignera éternellement contre ceux qui vouloient une révolution extrême, & non pas le bonheur & la liberté du peuple.

Il étoit donc inutile de répandre le sang : il étoit donc odieux sur-tout d'applaudir à cette

inutile barbarie, tant de fois répétée depuis dans le Royaume, & toujours pour le moins impunie. C'eſt aux affreux éloges prodigués aux prétendus conquérans de la Baſtille & de la liberté, qu'il faut attribuer le maſſacre de tant d'innocens d'un bout de l'Empire à l'autre. Chaque populace, à l'imitation de celle de la Capitale, voulut ſinger cet exploit tant préconiſé ; chacune voulut avoir ſon *Coupe-tête*, ſes *piques*, ſes proceſſions cruelles, ſes feſtins d'Antropophages. Et comment punir, comment blâmer au loin ce qu'on louoit à la Barre de l'Aſſemblée Nationale ?

Cet excès eut les ſuites les plus funeſtes : il donna, il imprima à la Révolution un caractere atroce ; & malheureuſement ce caractère s'eſt ſoutenu : dès-lors un peuple doux, aimable, éclairé, fut transformé en un peuple barbare ; la conduite de ſes Repréſentans, en cette occaſion, lui fit croire qu'il falloit en effet conquérir ce qu'on lui accordoit volontairement, & que les meurtres les plus révoltans étoient des accidens inſéparables de telles conquêtes.

Une foule de Députés foibles, peut-être vertueux, furent imbus de la même erreur ; la terreur s'empara de leurs ames ; ils ſe laiſſerent conduire machinalement par ceux dont les entrailles d'airain ne furent point émues de tant d'horreurs ; ils les crurent des hommes fermes,

des hommes ſupérieurs ; on leur fit entendre, comme à la multitude, qu'une heureuſe révolution ne pouvoit s'opérer ſans qu'il y eût des victimes égorgées ; & ces Députés honnêtes, mais foibles, & qui formoient la majorité de l'Aſſemblée, furent malheureuſement ſubjugués ſans retour.

Il fut cependant un moment où le délire du crime, porté à ſon comble, auroit dû révolter tous ceux qui n'y avoient aucune part individuelle. Ce fut l'attentat à jamais exécrable de la nuit du 5 au 6 Octobre. Mais tel eſt le danger d'une premiere atteinte donnée à la morale, telle eſt la force de l'exemple & de l'habitude, qu'on s'étoit déjà familiariſé avec le ſang ; &, qui pis eſt, avec l'apologie du ſang injuſtement & illégalement répandu. Voilà l'effet de l'eſprit de corps & ſur-tout de l'orgueil d'une Aſſemblée qui ne voit rien à côté ni au-deſſus d'elle : ou plutôt voilà le caractere humain, lorſqu'aucun frein ne l'arrête. Le plus grand nombre des Députés, incapables de tremper dans une atrocité, voulurent bien néanmoins fermer les yeux ſur le plus grand des forfaits. Quelques hommes délicats, auſſi ſenſibles que vertueux, s'éloignerent de cet air empeſté ; ils annoncerent à la France les funeſtes deſtinées qu'on lui préparoit ; mais loin d'être crus, ils furent perſécutés.

Vous ſavez, mon pere, quel rôle a joué le Duc de Ravaillac dans ces ſanglantes journées. Ses complices honteux du peu de ſuccès de leur infernale machination, voulurent au moins aſſocier le premier moteur de la conjuration, à l'horrible gloire de Cromwel, & ſauver la petiteſſe du héros par l'apparence d'un crime faſtueux, élaboré par le Génie. Mais quelle différence entre l'homme à la trogne cachant ſon infamie dans les bras de la crapule, & l'intrépide *Cromwel* affectant publiquement dans les rues de Londres l'orgueil du régicide ! Ce dernier étoit véritablement un grand homme ; il ſubjugua toutes les factions, & fut le maître de la ſienne ; il étendit au loin les branches du commerce, fit reſpecter l'état au-dehors, maintint l'unité du gouvernement en-dedans, & il ne lui manqua qu'un thrône légitime pour être un très-grand Roi.

Il étoit réſervé à ce ſiècle de lumieres de joindre la honte à l'horreur de ne voir dans notre Révolution que les crimes & la turpitude de *Cromwel*, & aucune de ſes grandes qualités. Inſenſés que vous êtes ! Vous pourſuivez le fantôme de la liberté ; elle fuit devant vous, & vous ne trouverez jamais que la réalité d'un eſclavage cent fois plus honteux que celui ſous lequel Cromwel fit gémir ſa patrie.

La nuit du 4 Août 1789 eſt encore un des traits caractériſtiques des excès de la révolution de France ; elle opéra la déſorganiſation de la ſociété ; elle détruiſit l'antique ſubordination politique des divers ordres du Royaume entre eux, comme l'inſurrection armée avoit détruit les rapports d'obéiſſance civile & militaire ; & il ſemble étonnant que cette opération ſubite & prodigieuſe, en lâchant entierement la bride à un peuple armé, en confiant à ſa fougue l'exécution arbitraire de ce Décret, n'ait pas produit un nombre encore plus grand d'incendies & de meurtres.

Mais, indépendamment de la non-réſiſtance des opprimés en général, on ſe rendra raiſon de ce réſultat, moins terrible qu'il n'auroit dû l'être, en obſervant que le peuple ne gémiſſoit pas en réalité ſous cette prétendue tyrannie des nobles, dont on affectoit de le délivrer ; auſſi n'avoit-il point demandé l'anéantiſſement & la ruine des ordres privilégiés ; il n'en étoit pas queſtion dans les cahiers ; au contraire, leur conſervation y étoit ordonnée. Qu'ils payent les impôts comme nous, & à raiſon de leur fortune, diſoit le peuple alors dans ſon bon ſens, nous n'exigeons rien de plus de la part de ces ordres.

Tout ce qu'on exécuta de plus contre la

Nobleſſe & le Clergé fut donc une conceſſion gratuite que faiſoit généreuſement au peuple la *philoſophie* de l'Aſſemblée Conſtituante ; & le peuple, dans ſon ignorance bien naturelle ſur les conſéquences d'un pareil bouleverſement, reçut avec reconnoiſſance ce ſurcroit de faveurs qu'il n'avoit ni deſirées, ni demandées ; mais il ne les reçut pas avec cet emportement qui eſt naturel à la multitude, lorſqu'elle croit avoir arraché ſa propriété des mains d'un tyran. Cependant des châteaux furent brûlés ; mais perſonne n'ignore que preſque par-tout la multitude, en ſe livrant à ces excès, crut obéir à des ordres ſupérieurs ; & c'eſt ainſi qu'elle s'en excuſe encore aujourd'hui ſur les lieux mêmes, & cite les faits par leſquels elle fut ſéduite & trompée.

Ah ! mon pere, j'emporte au moins en mourant la douce eſpérance que ce peuple, ſi long-tems & ſi cruellement abuſé, adoptera des idées plus ſages & plus modérées, & que déſavouant ſolemnellement les excès auxquels il s'eſt porté, il punira lui-même les miſérables inſtigateurs qui l'ont pouſſé dans le précipice. Il n'a que trop obéi, il eſt vrai, à l'impulſion violente qu'on lui a donnée ; mais il n'en eſt pas moins conſtant que ſa premiere volonté, celle qu'on peut dire lui avoir ſeule appartenu, & qu'on retrouve

retrouve dans ſes cahiers, étoit dirigée vers l'ordre, vers la conſervation, vers l'amélioration de toutes choſes. C'eſt un trait qui n'a pas été aſſez remarqué, ſur lequel on n'a pas rendu aſſez juſtice à la Nation, & dans lequel j'aime à voir une reſſource bien précieuſe pour diminuer les malheurs de l'Empire.

L'ABBÉ FAUCHET.

Courage, mon enfant, vous parlez comme un ange; l'Abbé *Royou*, ou *Mallet Dupan* n'auroient pas mieux dit. Je vois avec peine que le démon de l'Ariſtocratie ſouffle maitenant dans votre ame ſes poiſons les plus ſubtils. Eſt-il poſſible qu'une femme qui a fait preuve de la raiſon la plus profonde pendant ſa vie, qui a vu commettre des aſſaſſinats, procéder à des incendies avec tout le ſang froid d'une civique philoſophie, ſe laiſſe aujourd'hui ſéduire par les vains ſophiſmes du menſonge? *La liberté ou la mort.* Tel eſt le cri qui retentit dans toute la France. Il s'agit bien ici de calculer froidement le nombre des cadavres qui ont ſervi de degré pour arriver au temple de cette Divinité; ſes autels ſont debout dans tous les Départemens. Voilà le point capital; & dût la France entiere n'offrir que le lugubre ſpectacle d'un vaſte cimetiere, j'irois adorer la liberté plantant ſes

étendards ſanglans ſur des montagnes d'oſſemens.

L'ANNÉE 1791.

Et moi auſſi j'adore la liberté. Mais ce n'eſt pas par les horribles ſacrifices des cannibales que je prétends la ſervir. L'équité & la juſtice, voilà l'encens pur qui doit monter juſqu'à elle. Mais qu'un féroce déclamateur, dans ſes monſtrueuſes conceptions, veuille arroſer de ſang le trépied de la licence, c'eſt le comble de la frénéſie, c'eſt le délire du crime en ébullition.

L'ABBÉ FAUCHET.

Les épigrammes, ma chere enfant, n'ont jamais eu de priſe ſur moi. La charité chrétienne m'ordonne de pardonner à mes ennemis, & j'obéis toujours du meilleur de mon cœur à ce précepte divin. Voilà pour le ſpirituel. Mais outre la Divinité, on a la Patrie à qui l'on doit toute ſon exiſtence; & ſi quelqu'un eſt aſſez mal aviſé pour braver la nation, en inſultant dans ma perſonne un membre du Souverain, comme Grand Inquiſiteur du Comité de ſurveillance, je me vois dans la cruelle obligation de remplir mon devoir, & de ſévir contre le téméraire, en l'envoyant méditer les droits de l'homme dans les cachots d'Orléans. Ceci,

ma chere enfant, ne peut pas s'appliquer à vous ; l'état d'agonie dans lequel vous vous trouvez a privé vos organes de leur justesse ordinaire, & il n'est pas étonnant que dans l'effervescence de la maladie vous confondiez les premieres notions du juste & de l'injuste, les élémens du civisme, & les monades de l'égalité ; car vous saurez que dans un pays bien organisé, la liberté est en raison directe de l'activité des sans-culottes, & inverse du moral des représentans de la Nation. J'ai été bien aise de vous faire voir en quoi git l'essence d'un bon gouvernement, & vous prouver mathématiquement que le systême de liberté dominant est dans le meilleur ordre des choses possibles.

L'ANNÉE 1791, *balbutiant* ;

Je me vois subjuguée, mon pere, par la solidité de vos raisonnemens, & il m'est démontré que les convulsions d'une anarchie constitutionnelle sont cent fois préférables au calme despotique de la Monarchie.

L'ABBÉ FAUCHET.

Bravo ! bravissimo ! Continuez votre confession.

L'ANNÉE 1791.

Mon pere, je m'accuſe d'avoir nourri, ſalarié une bande de bêtes féroces & carnacières, vulgairement connues ſous le nom de Journaliſtes. Ce ſont ces artiſans de menſonges qui, par leurs horribles calomnies ont trompé un peuple aveugle, & lui ont inculqué cet eſprit de deſtruction qui n'a rien reſpecté.

L'ABBÉ FAUCHET.

Oui, ma chere enfant, ils ſont grandement coupables, ces Journaliſtes vendus à l'Ariſtocratie qui ont l'inſolence d'épiloguer notre conduite, critiquer nos Décrets, & déprimer notre ſainte Révolution. Les Royou, les Mallet-Dupan, les Pelletier, les Duroſoy, les Gautier, ſont coupables de crimes de leze-nation au quatre-vingt-troiſième chef, pour avoir conſeillé l'émigration aux Nobles, la non-preſtation du ſerment aux Prêtres, & le mépris de la Conſtitution aux Propriétaires; voilà des délits, & le grand procurateur de la Haute Cour Nationale n'a pas encore appeſanti le glaive des loix ſur leurs têtes proſcrites. Ah! ventre de ma femme, du ſang, du ſang, & toujours du ſang; ſinon point de tranquillité à eſpérer,

& jamais le ſyſtême de l'égalité ne ſera conſolidé ſur des baſes inébranlables.

L'ANNÉE 1791.

Quand j'ai parlé de Journaliſtes incendiaires, je n'ai point du tout voulu déſigner les écrivains eſtimables dont vous faites une cenſure bien peu motivée. Ils ont toujours défendu courageuſement les droits du Thrône & de l'Autel, ils ont fait parler la voix de la ſageſſe & de la modération au milieu des vexations les plus inouïes, & des brigandages les plus affreux, & il n'a pas tenu à eux que l'autorité légitime ne fût remiſe entre les mains du Souverain, & que les loix protectrices ne veillaſſent pour toujours ſur la conſervation des propriétés. Les écrivailleurs mercenaires que je voue à l'exécration publique, ſont les Carra, les Gorſas, les Audouin, les Noel, les Grandmaiſon, les Prudhomme, les Cerutti, les Grouvelle, les Condorcet, les Garrat, les Boyer, les &c. &c., & autres libelliſtes dégoûtans qui ont ſouillé la preſſe depuis ſon origine, & qui ont été un des plus grands fléaux de la France, & même de l'Europe entiere.

Il ſembloit que tandis que des mains actives d'une part détruiſoient l'organiſation de la ſociété, & portoient la hache à la racine de

toutes les inſtitutions de la Monarchie ; de l'autre ces forcenés écrivains étoient chargés de déſorganiſer chaque tête, & de diriger le poignard du fanatiſme politique vers le cœur des gens de bien ; & ſi le peuple eût été auſſi atroce que ces fougueux Orateurs, il ne leur reſteroit pas un honnête homme à calomnier aujourd'hui.

Ce furent les crimes de ces écrivains pervers qui, en provoquant ceux du peuple qu'ils avoient enivré, mirent les Princes, le Clergé, la Nobleſſe, dans l'affreuſe alternative, ou de ſubir le joug de l'injuſtice la plus cruelle, ou d'arborer l'étendard de la guerre civile, pour maintenir non pas ſeulement leurs droits, mais leur exiſtence ; mais ces Princes, ces Nobles, ce Clergé, fideles imitateurs de la patience, de la ſécurité du meilleur & du plus malheureux des Rois, ſe repoſerent à ſon exemple ſur la loyauté de la Nation Françoiſe, ſur la ſageſſe des inſtructions qu'elle avoit données à ſes Commettans, & ils ne trouverent, ainſi que le Roi, d'autre ſentiment que celui de l'ingratitude chez cette nation égarée.

Toujours pourſuivis par le ſtylet empoiſonné de la calomnie, même après avoir été dépouillés, ne connoiſſant plus un jour, une heure, un lieu de ſûreté pour eux dans le Royaume, ils allerent, les uns plutôt, les autres plus tard,

promener d'Etat en Etat leur infortune, leurs plaintes, & leurs reſſentimens. Et qui pourroit s'étonner que la patiente réſignation du Roi, que la courageuſe conſtance de ſon auguſte épouſe aient été ébranlées un inſtant ? La rage des libelliſtes n'avoit pas même égargné leurs têtes ſacrées.

Et ſi aujourd'hui la France eſt menacée par l'Etranger, ſi du moins les bons citoyens ne ſont pas à cet égard ſans alarmes ; quelle en eſt la principale & peut-être l'unique cauſe ? A qui la Nation doit-elle ce nouveau malheur, ſi ce n'eſt à ceux qui prirent à tâche de ſoulever tous les peuples & d'injurier tous les Rois, toutes les Républiques, tous les Gouvernemens ? A qui doit-elle ces raſſemblemens de François émigrés, mécontens, malheureux, réduits au déſeſpoir, & qui cherchent à engager l'Europe outragée à faire cauſe commune avec eux ? N'eſt-ce pas à ceux qui mirent la torche & le poignard dans les mains du peuple des campagnes ? Les Ordres dépouillés n'euſſent point quitté la France s'ils y euſſent trouvé ſûreté pour leurs perſonnes & pour leurs propriétés immédiates : s'ils avoient pu faire entendre librement leurs voix pour la défenſe de leurs droits, de leur exiſtence, comme le reſte des citoyens, ils ſe ſeroient, en général,

ſoumis aux Décrets, quels qu'ils euſſent été, ils auroient reconnu la volonté nationale, parce qu'alors cette volonté n'auroit pas décidé de leur ſort arbitrairement, & ſans vouloir les écouter.

C'eſt donc le glaive du deſpotiſme populaire, ſans ceſſe levé ſur eux, qui étouffa leur voix qui les priva du droit de parler en Citoyens libres. Paſſifs, & cependant toujours menacés, ils ſacrifierent tout ce qui leur reſtoit encore à leur ſûreté perſonnelle ; ils la chercherent chez l'Etranger, & déſirerent alors, faut-il s'en étonner ! d'y trouver auſſi la vengeance ; voilà l'état auquel les a réduits par degré le ſoin que prirent les libelliſtes de mettre leur vie en péril par leurs diatribes ſanguinaires.

Eh quoi ! le peuple qui a tant de mépris pour les Courtiſans, pour les flatteurs des Rois ; ce même peuple qui leur impute avec tant de raiſon, la plus grande partie de ſes malheurs ſous un mauvais règne, comment n'apperçoit-il pas le piége groſſier que lui tendent les libelliſtes en le flattant lui même, en cherchant à l'enivrer de ſa puiſſance ? Le Courtiſan flatte pour obtenir du crédit. Eh ! ne voyez-vous pas que c'eſt dans cette vue que le libelliſte compoſe ſes poiſons ? Le courtiſan veut de l'argent, des titres ; & le libelliſte, ce tendre ami du

peuple lui donne-t-il ses feuilles pour rien ?

Les libellistes pervers, les démagogues artificieux sont les empoisonneurs du peuple ; ce sont eux qui le trompent, qui le perdent enfin, comme les Ministres perfides trompent & perdent les Rois. Ces deux espèces de flatteurs intéressés ne different entr'eux que de nom ; mais ceux qui égarent le peuple, sont les plus coupables, parce qu'ils ajoutent la calomnie à la fausseté, & que les erreurs de la multitude sont encore plus désastreuses que celles des Rois. Les flatteurs de ceux-ci leur cachent la vérité, leur dissimulent les malheurs du peuple ; mais ils ne les abreuvent pas d'une haîne barbare contre leurs sujets. Les flatteurs du peuple lui font haïr le Gouvernement même qu'il vient d'établir, lui font détester l'autorité nécessaire, qu'il a lui-même déléguée ; ils ne l'entretiennent que de craintes, de soupçons, de défiances, & le portent à abuser sans cesse de sa force pour détruire follement tout ce qui paroît élevé au-dessus de lui ; c'est-à-dire, pour se détruire enfin lui-même. Comme les Rois qui veulent s'affermir sur leur thrône, doivent s'environner d'hommes habiles, d'hommes vertueux, & prêter l'oreille à la vérité ; ainsi le peuple qui veut être libre & conserver sa liberté, doit n'écouter que les gens de bien ; & il les re-

connoîtra ſur-tout à leur modération, à leur reſpect ſcrupuleux pour les loix & pour l'autorité légitime : ils n'auront pas toujours de flatteuſes vérités à lui dire ; ils réprouveront toute licence, mais ils voudront ſon bonheur, & ils y mettront pour prix l'obéiſſance paſſive à la Loi, la docilité envers le Magiſtrat, & la vénération pour le Monarque.

Enfin ces écrivains inflammatoires, en exerçant le plus facile comme le plus dangereux des métiers, celui de ſoulever les eſprits, continueront-ils de compter pour rien la tranquillité domeſtique du peuple, & ſon bonheur civil ? Eſt-ce en le détournant de ſes propres affaires pour l'occuper de ſubtilités politiques ? Eſt-ce en le forçant à vivre dans un mouvement perpétuel, qu'ils le rendront heureux ? C'eſt bien ainſi qu'ils peuvent le rendre pauvre, ergoteur, ingouvernable ; mais, je le demande, eſt-ce par cette voie qu'ils le conduiront à la proſpérité, à la félicité ſociale ? Point de bonheur ſans la paix, la ſûreté, la ſécurité ; & point de ces choſes ſans la modération & l'ordre.

Le peuple d'Athènes, il eſt vrai, parloit du matin au ſoir d'affaires d'Etat ſous les portiques, ſur les places publiques. Mais l'Etat levoit des tributs ſur les peuples conquis, & la France ne veut plus étendre ſes conquêtes ; la Nation

n'avoit pas une dette énorme à rembourſer ; de lourds impôts à percevoir ſur elle-même ; ſes aſſignats ne perdoient pas quatre-vingt pour cent chez ſes voiſins, ou contre de l'or ; enfin le grand Roi payoit comptant les orateurs qu'il chargeoit de tromper le peuple, & la cuiſine de cette race d'homme ne peſoit au moins pas ſur la bourſe des citoyens.

Il eſt vrai encore que les Spartiates faiſoient l'exercice militaire tout le jour, montoient régulièrement la garde, & que leur ville reſſembloit à un camp. Là *tout citoyen* étoit *ſoldat*, & *tout ſoldat* étoit *citoyen ;* rien n'eſt plus sûr ; mais les Spartiates n'avoient pas de comptoirs à garder, des atteliers de manufactures à mettre en activité ; ils vivoient de peu, ſe louoient au grand roi pour la guerre, enfin des eſclaves labouroient leurs champs & prenoient ſoin de leurs affaires domeſtiques, qui d'ailleurs étoient fort peu compliquées ; de beaux garçons ſe chargeoient même de faire des enfans bien conſtitués à leurs femmes. Vous voyez donc que ce peuple ſobre & belliqueux pouvoit vivre preſqu'entièrement déſœuvré.

Autre tems, autres mœurs, & ſur tout autres gouvernemens.

L'Abbé Fauchet (*l'interrompant*).

Ma chere enfant, vous m'avez promis une confeffion, & au lieu de cela vous divaguez à perte de vue, & vous fautez de fophifmes en fophifmes ; je ne m'arrêterez point à vous en démontrer l'abfurdité ; elle eft évidente & notoire. Continuez l'aveu de vos fautes.

L'Année 1791.

Mon pere, je m'accufe d'avoir chanté *ça ira*, quoique *ça n'aille* pas encore. En attendant, nos vertus, notre raifon, notre or, nötre argent, notre commerce, nos manufactures, nos Colonies *vont* au diable, ou à l'Etranger, ce qui, peut-être, eft pis encore. Quoique Françoife, aucun air ne me confolera jamais de ces triftes paroles.

L'Abbé Fauchet.

Bagatelle, ma chere enfant, *Périffent les Colonies*, difoit le grand Robefpierre *& que la Liberté refte debout* ; voilà le vrai langage du patriotifme ; Brutus affaffinant fes fils n'auroit pas mieux parlé. Après.

L'ANNÉE 1791.

Sous l'affreux despotisme passé on étoit riche en especes ; & aujourd'hui, sous le regne de la liberté, & après avoir confisqué au profit de la Nation les biens du Clergé, les Domaines royaux, les apanages des Princes ; on n'a plus que des chiffons de papier de toutes couleurs, sous le cautionnement de MM. *X.* & *Y.*, qui n'ont pas le sou en caisse non plus que vous, & dont la solvabilité dépend de la fortune des assignats, qui eux-mêmes perdent quatre-vingt pour cent. C'est moi, mon pere, qui suis la cause de la rareté du numéraire, qui finira par nous jeter dans un gouffre de malheurs.

L'ABBÉ FAUCHET.

Pures déclamations que tout cela. *M. de Lameth*, qui s'y connoît, vous a déjà dit que ce n'étoit pas le papier qui perdoit, mais que c'étoit l'argent qui gagnoit. Vous sentez bien que les allégations des malveillans, écherront toujours contre un theorême de finance aussi brillant qu'il est solide. Après.

L'ANNÉE 1791.

Sous cet affreux despotisme passé, à quelques

lettres de cachet près, dont le Comité des Recherches a bien eu sa revanche; il y avoit sûreté, sécurité même pour la vie & la propriété des citoyens, tandis que sous le regne du civisme, il faut tenir constamment les mains dans ses poches; de plus il éclate chaque jour dans plusieurs lieux du Royaume, des désordres qui ne sont point réprimés, ou qui ne le sont pas assez tôt, & jamais de maniere à persuader que l'on vit sous la protection d'une force publique; & ne se seroit-on point exagéré le despotisme passé? Le civisme actuel ne seroit-il point de la licence?

L'ABBÉ FAUCHET.

Vos doutes, ma chere enfant, sont très-mal fondés & vous les auriez bien vîte éclaircis si vous vous étiez donné la peine de lire les Révolutions de Paris par le Citoyen Prudhomme, les crimes des Reines par le même auteur, les Annales patriotiques de Carra, & le journal de Gorsas-chemise; & si de plus vous aviez assisté aux représentations civiques de la Liberté conquise, de Brutus, de la ligue des fanatiques & des tyrans, de la prise de la bastille, & autres piéces nationales, dont le langage dégagé des chaînes de la rime &

du bon ſens, vaut cent fois mieux que les flagorneries inconſtitutionnelles de cet imbécille de Racine qui ne connoiſſoit pas la Déclaration des droits de l'homme. Après.

L'Année 1791.

Mon pere, je m'accuſe d'avoir ſubſtitué à un gouvernement dont les baſes étoient inébranlables depuis 17 ſiécles, un conflit anarchique de juriſdiction, un partage, une diſſémination du pouvoir exécutif. L'unité ſeule de ce pouvoir conſtitue ſon exiſtence, & moi j'ai mis dans quarante mille lieux différens, un *Maire*, une *Municipalité*, une *Garde nationale*, un *Club d'Amis de la Conſtitution & la Nation ;* ajoutez-y les *Troupes de ligne.* Toutes ces Magiſtratures, tous ces corps, au lieu d'émaner d'un point unique, ſont inſtitués par mille élections diverſes, & ne doivent ſouvent leur exiſtence qu'à l'intrigue, à la brigue, à l'engouement des Electeurs, & quelquefois aux violences exercées par la minorité ſur l'Aſſemblée électorale même.

Tous ces pouvoirs ſont actifs à la fois, quand ils veulent l'être ; ils le veulent ſouvent & d'une maniere contradictoire, au grand dommage de la tranquillité & de la ſûreté publique, qui leur ſont cependant confiés. Or quand ils ne veulent ou ne peuvent pas s'entendre, qui les met

d'accord ? *La force ;* oui, la force ſeule ; car il n'y a qu'elle qui ſoit au-deſſus de chacun d'eux. Il n'exiſte donc point d'unité entre les parties du pouvoir exécutif ; il n'exiſte donc point de pouvoir exécutif, mais ſeulement des parcelles de ce pouvoir , dont chacune eſt toute puiſſante pour faire le mal, & impuiſſante pour faire le bien, & pour protéger efficacement la sûreté & la liberté publiques.

D'ailleurs n'eſt-il pas étonnant que la Nation Françoiſe ſe croie réunie à un corps reſpectable ſous l'étandard ſacré de la liberté & du civiſme, tandis qu'elle eſt diviſée & morcelée en autant de parties qu'il y a de Clubs, & quelle obéit aveuglément aux meneurs, aux démagogues de ces Aſſemblées , ennemis nés de toute liberté, comme de tout Gouvernement légitime ?

Et le peuple François dort dans la plus effrayante ſécurité ; il ne ſonge pas qu'outre le nombre immenſe des Magiſtrats délégués par la Conſtitution , les Clubs & leurs affiliés , forment une ſeconde magiſtrature illégale qui étouffe la véritable ſous le poids de l'opinion dont elle diſpoſe & diſpoſera toujours à ſon gré & de la manière la plus directement contraire au repos & au bonheur de la nation, car cette magiſtrature illégale des Clubs ne peut ſe

ſoutenir

foutenir qu'en faifant croire au peuple que la premiere eft infuffifante ou perfide ; or rien de plus facile que de faire fufpecter l'autorité légitime ; & c'eft par cette manœuvre, auffi aifée qu'infaillible, que les Clubs, armés encore du droit de pétition le plus étendu, maintiennent & maintiendront leur importance & leur influence défaftreufe. Le véritable Gouvernement n'exifte que pour fupporter les foins, les détails pénibles, les travaux fans ceffe renaiffans de l'Adminiftration, & le mépris, l'ingratitude, la calomnie, les dangers même, font fa récompenfe.

Je m'étonne qu'on trouve encore des Miniftres & des Adminiftrateurs quelconques, foumis à la cenfure aveugle & arbitraire du Corps légiflatif & du gouvernement des Clubs ; accufés fans être entendus, & fufpectés fans preuves, tourmentés dans chaque inftant de leur exiftence, ils font les victimes de la *Nation* : il n'en eft peut-être pas un feul qui ne foupire chaque jour après celui qui verra finir fon martyre. Ah ! qu'il eft bien jufte qu'un tel gouvernement foit amovible ! Quand chacun aura été martyre à fon tour, il n'eft guère vraifemblable qu'on en recommence un fecond. Les Citoyens Patriotes, qui ont voulu acquitter envers leur Patrie leur dette facrée, en acceptant les emplois,

croiront avec raiſon, l'avoir mille fois payée; les ambitieux qui ont recherché les honneurs, & qui n'ont trouvé à leur place que tourmens & contradictions, feront corrigés, ou s'ils perſiſtent à vouloir du crédit & de l'influence, ils ſe jetteront prudemment dans la Magiſtrature externe des *Amis de la Conſtitution.*

Les grands meneurs Jacobites continuent à diriger la défiance du peuple contre le Roi, la Reine, les Miniſtres; tous réſignés, tous impuiſſans, tous inſtrumens paſſifs dans les mains de l'Aſſemblée Nationale. Elle n'exige du pouvoir exécutif que des opérations humiliantes, dangereuſes ou difficiles, & ſçait fort bien exécuter le reſte. Mais la répugnance, les ſcrupules, les lenteurs néceſſaires que doivent naturellement rencontrer les opérations ſcabreuſes qu'on exige du pouvoir exécutif, offrent un vaſte champ aux ſoupçons, aux ſuggeſtions malignes, & ces occaſions de recourir en réalité à l'exercice de ce pouvoir illuſoire, ne ſervent qu'à lui faire ſentir ſon malheur, ou à l'aggraver.

Comment eſt-il poſſible que la Nation ne ſe défie pas plutôt de la ſageſſe de la Conſtitution que de la bonne volonté d'un Prince, dont la probité & l'amour pour ſes ſujets orneront chaque page de l'hiſtoire? Oui, LOUIS SEIZE

a déjà été proclamé, dans toute l'Europe, le MEILLEUR AMI DE SON PEUPLE, & le PLUS HONNÊTE HOMME DE SON ROYAUME. Bien loin d'avoir mérité cette défiance injuste, outrageante, c'est peut-être en se livrant sans réserve & sans précaution à toute la bonté de son cœur, qu'il fit méconnoître à un peuple égaré tout le prix de ses bienfaits, & qu'il mit l'ingratitude à son aise.

Est-il rien de plus étrange que de voir une Nation qui a des lumières & de l'esprit, admirer également le mal & le bien, & ne faire aucune distinction entre l'un & l'autre, malgré une expérience déjà longue & cruelle ? Il est cependant aussi vrai que la *statue de Nabuchodonosor*, devant qui la multitude s'agenouille, renferme des vices de conformation qui tuent le corps politique & civil, qu'il est vrai qu'on y trouve le germe de toutes sortes de maux. L'ivraie est mêlée au bon grain, & ce mélange forme une nourriture enivrante, malfaisante : il faut le passer au crible des cahiers de la Nation & de la séance royale du 23 Juin 1789.

Ici l'Année 1791 eut une foiblesse qui l'empêcha de continuer ; cependant à force de cordiaux, on parvint à lui rendre la parole & la raison ; puis elle continua sa confession en ces termes :

L'ANNÉE 1791.

S'il eſt vrai, comme l'expérience des ſiécles le prouve, que la religion eſt un frein néceſſaire à l'exiſtence de la ſociété : ſi elle doit être regardée comme l'appui le plus sûr de la conſcience, & de la morale du plus grand nombre des individus ; ſi enfin la raiſon foible & vacillante de l'homme en général, ne ſait plus où s'arrêter dès qu'elle perd de vue ſes préceptes, ſes formes & ſon culte, convenons qu'un ſage légiſlateur ſe gardera bien de négliger, & ſurtout de détruire ce grand moyen de réunion morale, au moment où il s'occupe à perfectionner l'union civile & politique d'un peuple immenſe dont le bonheur lui eſt confié.

Il ſait que ce n'eſt qu'en inſpirant pour les loix même dont il s'occupe, une vénération pour ainſi dire religieuſe, qu'il peut ſe flatter de les faire ſuffiſamment reſpecter, & de leur donner ce caractère auguſte & ſacré qui les grave dans le cœur du Peuple à côté des objets de ſon culte habituel. Il donne donc l'exemple du reſpect pour le culte établi, & de la conſidération pour ſes Miniſtres, dans la crainte d'affoiblir un reſſort puiſſant, éficace, dont il ne peut lui-même ſe paſſer, & qui ne peut être ſuppléé par aucun autre ſentiment. Il ſe ménage

cette ancre pour fixer, pour arrêter ſon vaiſſeau ſur la mer agitée & ſouvent orageuſe des volages opinions humaines, où, bientôt emporté par les vents contraires, ſon entrepriſe inconſidérée ne feroit que groſſir le nombre des folies paſſageres qui occupent un inſtant la ſcène du monde, & qui ne ſervent plus qu'à renouveller le ſouvenir de la chûte d'Icare & de Phaëton.

C'eſt ainſi que les légiſlateurs des nations, ce petit nombre d'hommes divins dont l'Hiſtoire a fait l'apothéoſe, ont reſpecté à la fois & la Divinité même, & ſa foible image.

Mais les grands Légiſlateurs de nos jours ſouriroient de pitié, ſi l'on oſoit prononcer ces noms ſurannés qui ſe perdent dans l'obſcurité des ſiécles de *tenèbres* qui ont enfin accouché de ce *ſiècle radieux*. A les en croire, la raiſon, la philoſophie ne ſont nés que d'hier; à eux ſeuls étoit réſervé d'en parler le langage, de les montrer aux Nations, & ſur-tout de les inoculer ſubitement à l'ignorant comme à l'homme inſtruit, à l'homme inepte comme à l'homme de génie. Et en effet les uns & les autres ont également profité à leur ſublime école; l'homme inſtruit a pouſſé ſon vol philoſophique juſqu'aux aſtres, & l'ignorant juſqu'à la lanterne.

Sans doute que Zoroaſtre & Confucius dans l'Aſie; Licurgue & Solon dans la Grèce, Charlemagne & Saint-Louis en France, Alfrede le grand en Angleterre, ne furent que des *fripons imbécilles*, qui trompèrent des peuples & des grands plus imbécilles qu'eux ; car ils ne les armerent point contre l'autorité, & ne détruiſirent ni la Religion, ni ſon culte, ni ſes Miniſtres.

Sans doute auſſi que l'Aſſemblée conſtituante de France fut un compoſé parfait de l'élite de l'Univers mieux inſtruit, & à qui les deſtins avoient réſervé la palme de la légiſlation par excellence ; car c'eſt elle qui la premiere mit en principe le commandement des Peuples & l'obéiſſance des Rois, la raiſon verſatile à la place de la Religion, & la philoſophie tranſcendante à la place de ce miſérable ſens commun dont le monde étoit fatigué, & qui, Dieu ſoit loué, n'oſe plus ſe montrer en France.

Cependant ceux qui, ſans prôner ſans ceſſe la raiſon & la vraie philoſophie, leur ſont ſincèrement attachés, ne ſont pas ſans ſcrupules & ſans inquiétudes ſur la maniere dont on s'eſt débarraſſé en France du bon ſens, & ſur-tout de la Religion ; on a banni le premier, en lui lâchant les roquets bruyans de cette philoſophie loquace & ergoteuſe qui fait tant de va-

carme, & cela n'eſt pas trop honnête ; mais on ne s'eſt défait de la derniere qu'après avoir dévaliſé ſes Miniſtres : il y a d'abord injuſtice & cruauté dans ce procédé, enſuite témérité qui peut être dangereuſe pour ſes auteurs, & puis enfin l'on y retrouve la perſécution & la barbarie que la philoſophie a tant reprochées aux ſiécles de ténèbres & d'ignorance.

O comme la nouvelle philoſophie va être honteuſe & mépriſée quand on ſera revenu de tout ceci ! Car on en reviendra à ſes dépens, comme on eſt revenu de tant d'extravagances. On ſera sûr alors que tous les excès quelconques ſont dangereux, & donnent tous à peu près les mêmes réſultats pour le malheur des peuples. Il ſembloit aux eſprits tranſcendans de ce *ſiécle de raiſon* que nous ne pouvions avoir jamais trop de lumiere, de philoſohie, de tolérance. Eh bien ! nous en voilà *ſaturés*, à ce qu'ils diſent, & nous ſommes également aveugles, fous & intolérans dans la pratique. Comme les extrêmes ſe touchent ! Comme nos Précepteurs ſe ſont trompés ! & comme le ſiécle prochain, en revenant au gros bon ſens, aux lumières douces & tempérées, & à une tolérance qui ne *lanternera* plus, va gémir & ſe moquer de la cruelle & ridicule fin de celui-ci ! O les belles & nouvelles données que nous lui aurons fournies pour

être sage & heureux, si, pour le devenir, il veut profiter de nos folles expériences!

Mais ce n'est pas tout; en se livrant à l'injustice, à l'intolérance & à la persécution, on a enfin alarmé les consciences délicates, soulevé les consciences résignées, & fourni des sujets légitimes de révolte à ceux qui supportoient impatiemment l'humiliation de l'Eglise & de leur propre ruine; enfin un schisme religieux a éclaté en France, & c'est un des plus grands & des plus incurables fléaux qui puissent affliger un Empire. L'Histoire nous a appris, & les Philosophes nous ont un million de fois répété, que les persécutions engendrent les martyres, & que la cendre de chaque martyre engendre mille prosélites; que par conséquent il ne falloit jamais persécuter, sous quelques prétextes que ce fût. Cependant on persécute! Il sera beau voir comment la philosophie se tirera encore de celle-ci, soit dans la théorie, soit dans la pratique.

C'est en vain qu'elle travestiroit cette persécution religieuse en une persécution politique, ou même *patriotique;* d'après ses propres axiômes, elle doit échouer, si elle ne cede pas; à moins cependant que la nature ne fasse un petit miracle en sa faveur; comme, par exemple celui de changer celle du cœur humain, en lui donnant

tout-à-coup cette maturité imaginaire de raiſon, ſur laquelle il paroît que nos philoſophes ont follement compté. Ce miracle ſeroit en général bien néceſſaire à la philoſophie, car en vérité tout ſon ſyſtême de légiſlation en a beſoin pour être applicable à notre pauvre eſpèce. Sans doute qu'elle y compte ; on peut le croire d'après l'ardeur avec laquelle elle va toujours en avant, & il eſt à ſouhaiter que la métamorphoſe s'opère avant une nouvelle émiſſion d'aſſignats ; car les fonds qui ſoutiennent, en attendant, la philoſophie, baiſſent prodigieuſement.

Gardez-vous, mon pere, d'être ſurpris de ma haine contre la perſécution, & de ma profonde indignation contre les perſécuteurs ; c'eſt que les excès de tous les genres ſe ſont paſſés ſous mes yeux : c'eſt cette ſecte d'intolérans qui a transformé plus d'un pays en un théâtre d'horreurs, & ſes habitans en tigres altérés de ſang ; rien au monde ne pourroit me réconcilier avec la moindre idée qui approche de cette abſurdité barbare, & jamais les Philoſophes n'ont déclamé avec plus de raiſon que contre ce monſtre. La conſcience n'a, & ne peut avoir d'autre juge qu'elle-même. On ne peut la contraindre à avoir tort ni raiſon, & tout prétexte, tout ſubterfuge pour employer cette contrainte, eſt une ſubtilité déteſtable. Si l'atroce injuſtice de

toute perſécution religieuſe n'étoit pas auſſi évidente qu'elle l'eſt, l'inutilité des horreurs qu'elle fait commettre, devroit ſuffire pour en dégoûter, je ne dis pas ſeulement de prétendus Philoſophes qui enfin ont quelques lumieres, mais tous ceux à qui l'on peut ſoupçonner un foible reſte de raiſon & d'humanité.

L'ABBÉ FAUCHET.

Savez-vous, ma chere enfant, que pour une malade vous diſſertez bien longuement. Franchement il faut avoir ma patience pour écouter de ſang-froid de pareilles extravagances. Nous ne ſommes pas intolérans, nous ne perſécutons perſonne; mais malheur aux Ariſtocrates qui ont l'inciviſme d'avoir des propriétés, & anathême aux Prêtres réfractaires qui ne veulent pas reconnoître l'Evangile de la Déclaration des droits de l'Homme, & ſoumettre leur raiſon au joug de la religion politique qui nous régénere; voilà les vrais ennemis de l'État; ce ſont ces traîtres qu'on égorgeroit, ſi on s'en rapportoit à mon zèle patriotique; voilà les victimes expiatoires qu'il faudroit immoler pour le ſalut de tous. *Oportet enim unum mori pro omnibus.*

L'ANNÉE 1791.

Mon père, je m'accuſe d'avoir cherché à

humilier & dégrader ces Chevaliers François, l'ornement de leur patrie & l'effroi de ses ennemis. Je m'accuse d'avoir souffert qu'ils tombassent sous le niveau d'une politique bassement jalouse, qui, ne sachant s'élever à la hauteur majestueuse des anciens monumens, a trouvé plus facile de les abattre que de les réparer. Mais je serai vengé; malheur à vous, imprudens niveleurs! Vous ressemblez à ce Financier qui ayant donné à un Artiste le plan des rayons de sa bibliotheque, & voyant qu'ils étoient trop bas, ordonna qu'on rognât les *In-quarto* plutôt que de changer quelque chose à sa ridicule fantaisie pour les rayons égaux.

La destruction de la Noblesse est encore un des plus malheureux excès de la révolution. Elle ne pouvoit échapper au fanatisme philosophique qui a voulu exterminer tout ce qui n'étoit pas le peuple, pour faire sa cour seul au peuple, & n'avoir point de supérieur, point de concurrens qui pussent lui disputer l'empire qu'ils exercent maintenant sur la multitude aveugle & trompée.

François! Peuple autrefois si spirituel & si bon appréciateur du mérite! Daignez vous recueillir un instant; daignez être vous même; oubliez pendant quelques momens les atroces préventions

dont on vous a imbu, & comparez la conduite de cette Nobleffe avec celle de fes ennemis, qui aujourd'hui font vos maîtres. Ne confondez point les rameaux bâtards & parafites qui s'élevoient autour de cet arbre antique & refpectable, avec les branches vigoureufes qui fortoient du tronc véritable, & qui couvrirent l'Empire des lys, pendant quatorze fiécles, d'une ombre protectrice & falutaire.

Rejetez un coup-d'œil fur fa conduite à l'ouverture des Etats-généraux; au lieu de vous cajoler, de vous féduire par de belles paroles, & de chercher à fe faire un parti, ne fit-elle pas généreufement & fans conditions le facrifice de fes propres priviléges pécuniaires? Ce facrifice étoit jufte, fans-doute; mais n'eft-ce rien d'être jufte, & l'a-t-on été avec elle?

Elle défendit loyalement, & crut devoir défendre les loix fondamentales de l'Empire contre les prétentions de vos démagogues, en fe refufant à voter par tête aux Etats-généraux, parce qu'elle voyoit que la double repréfentation du tiers imaginée par le *MAUVAIS GÉNIE* de la France, ne donnoit déjà que trop d'avantages à ceux qui fe fervoient du magnifique prétexte de rendre heureux le peuple, pour bouleverfer le Royaume & fatisfaire leur ambition deftructive. Hélas! ce preffentiment ne fut que trop

juſte ! elle ne s'eſt malheureuſement pas trompée.

Mais dans cette lutte inégale, dans cette lutte où l'on employa contr'elle & les injures, & la calomnie, & les provocations publiques, ſe ſervit-elle de quelques moyens que la vertu & l'honneur déſavouent ? Non : voyez les procès-verbaux de ſes ſéances, & les écrits du tems ; elle ſoutint avec fermeté, avec franchiſe ſes principes conſtitutionnels ; mais elle ne prit aucun arrêté, aucune réſolution contraire aux droits des autres Ordres. Elle diſcuta les ſiens ſans attaquer ceux du Tiers ; tandis que les chefs de celui-ci ſoulevoient tout l'Empire pour faire prévaloir leurs innovations déſaſtreuſes, & dont la conſéquence étoit évidemment le renverſement de la Monarchie. Quel contraſte !

Il n'eſt pas moins évident que la Nobleſſe & le Clergé vinrent aux Etats-généraux ſans avoir recherché l'appui d'un parti populaire, ſans même s'être concertés entr'eux ; & le peu d'accord qu'il y eut dans les démarches de ces deux corps également menacés, en fait foi aux yeux de tout homme impartial. Ils y vinrent avec la conviction qu'ils ſeroient appelés à faire des ſacrifices de pluſieurs ſortes, & , comme on le vit, ils débuterent par faire d'avance celui

de leurs priviléges pécuniaires. Ils y vinrent pour travailler de bonne-foi à la réformation des abus de toutes eſpeces, qui ne peſoient pas moins ſur le corps de la Nobleſſe que ſur les autres citoyens, & qu'elle avoit encore un nouvel intérêt à voir redreſſer en ſe ſoumettant à partager à l'avenir le fardeau de toutes les impoſitions.

Il eſt vrai, dit-on : la Nobleſſe offrit le ſacrifice de ſes prérogatives pécuniaires, mais il étoit trop tard. Et pourquoi trop tard ? Depuis quand eſt-ce un crime de diſcuter ſon droit ? Les Etats-généraux n'étoient pas encore aſſemblés lorſquelle fit cette offrande à la Patrie & à la Paix. Pourquoi donc étoit-il trop tard ? Parce qu'on avoit réſolu de ne tenir compte de rien aux deux Ordres privilégiés ; parce qu'on vouloit tout envahir par la violence populaire, parce que les démagogues ſentoient leurs forces, & qu'ils avoient pris leur parti.

Qu'eut-on à reprocher à la Nobleſſe pendant les débats & les conférences des mois de Mai & de Juin 1789 ? Bafouée publiquement, inſultée par mille libelles, par mille caricatures injurieuſes, elle procéda, dans ſa chambre particuliere, à la vérification des pouvoirs de ſes membres, ſelon l'uſage ancien & conſtitutionnel du Royaume, mais de cela même on oſa

lui faire un crime ; & on le répete encore aujourd'hui, comme l'un de ceux qu'elle a expiés par l'anéantiſſement de ſon Ordre ; c'eſt-à-dire, que les fantaiſies du Tiers étoient déjà alors la loi fondamentale du Royaume, & qu'en refuſant d'admettre ſes innovations ſur la forme des Etats-généraux, c'étoit ſe rendre criminel. Mais comment ne voulut-on pas voir, comment ne veut-on pas voir encore aujourd'hui que d'après la double repréſentation accordée au Tiers, conſentir à voter par tête, c'étoit conſentir à la nullité des deux premiers Ordres dans l'Aſſemblée des Etats-généraux ? Eſt-il un ſeul homme de bon ſens & de bonne-foi qui puiſſe diſconvenir que cet incident du procès entre les Ordres, emportoit néceſſairement le fond ? Enfin l'expérience n'a-t-elle pas montré que telles étoient les vues des chefs du Tiers-Etat, en s'obſtinant à vouloir la réunion des deux Ordres en une ſeule chambre ?

N'auroit-il pas mieux valu dire tout bonnement qu'on ne vouloit plus de Nobleſſe, plus de Clergé, plus de Parlemens ; que le parti en étoit pris par les chefs de la multitude, quelle qu'eût été la conduite des deux Ordres ? Car enfin ils ſe réunirent au Tiers, & cela n'empêcha pas qu'ils ne fuſſent forcés, par les attroupemens & les menaces du peuple, à conſentir à leur

ruine. Cette réunion ne les ſauva point; elle ne leur épargna même pas les injures publiques; elle ne ſervit, comme ils l'avoient preſſenti, qu'à les rendre ſpectateurs, témoins &, en quelque ſorte, complices des moyens qu'on employa pour les dépouiller entiérement.

Depuis cet inſtant juſqu'à celui où toute la Nobleſſe du Royaume ſe vit dégradée & débaptiſée, il ne ſe paſſa pas un jour qui ne fût marqué pour elle par l'amertume, par l'humiliation, par quelqu'avanie publique ou particuliere : pluſieurs furent victimes du fanatiſme ſanguinaire; un plus grand nombre virent incendier leurs châteaux; plus de ſûreté pour eux ni pour la vie, ni pour l'honneur, ni pour les biens, même en ſe tenant à l'écart des affaires publiques.

Et l'on oſe s'étonner de l'émigration preſque entiere de cet Ordre injuſtement dégradé, anéanti, perſécuté! on s'étonne de le voir ſe repaître de vengeances, après l'avoir abreuvé de déſeſpoir? Ah! ſoyons juſtes: déplorons l'horreur de voir des freres prêts à s'entrégorger; mais déplorons auſſi les excès qui ont produit cette affreuſe calamité; eſpérons encore qu'elle ne ſe conſommera pas; mais ne ſoyons plus ſurpris qu'elle exiſte. Dépouillé au moment où il ſe réſignoit aux plus grands ſacrifices; pourſuivi avec acharnement juſque dans ſon exiſtence individuelle & morale, conçoit-on

conçoit-on que jamais les passions les plus irascibles du cœur humain aient pu être exaltées par des motifs plus puissans ?

Et si l'on fait abstraction de tant d'injustices & de violences, pour ne considérer la destruction de la Noblesse que dans ses rapports constitutionnels avec le gouvernement monarchique, n'est-elle pas encore, sous ce point de vue, un des excès les plus désastreux de la révolution ?

Personne, en France, n'ignore que l'Angleterre, après s'être agitée en tous sens pour établir, consolider sa liberté, & la rendre compatible avec un gouvernement ferme & stable, ne trouva enfin la solution pratique de ce grand problême, que dans la distinction, l'union & la balance des pouvoirs : d'où il est résulté une constitution essentiellement monarchique, mais tempérée par l'aristocratie légale des Grands du Royaume, & par la démocratie non moins légale des Représentans du peuple.

Ce beau monument a été l'ouvrage du tems, le tardif résultat des excès du despotisme, de ceux de l'anarchie & des guerres civiles les plus cruelles ; mais peut-être doit-il encore plus son existence à des circonstances particulieres, au caractere réfléchi du Peuple Anglois, & à la situation locale & singuliere de l'Empire Britannique : du moins paroît-il certain que ce systême

politique doit sa conservation à ces deux dernieres causes, bien plus qu'à sa propre perfection.

L'idée de donner tout d'un coup à la France une constitution sur le modèle de celle de l'Angleterre, fut, chez quelques Membres des Etats-généraux, une conception plus hardie que sage, plus brillante que réfléchie; mais au moins ces hommes cherchoient dans une législation connue, existante & éprouvée, les bases qu'ils croyoient leur manquer. S'ils s'égarerent dans l'application qu'ils en vouloient faire, comme j'ose le croire, on ne peut, sans injustice, leur refuser le titre de Novateurs bien intentionnés: & plût à Dieu, vu l'état actuel de la France, que cette erreur eût prévalu! Les élémens nécessaires à l'existence d'une Monarchie tempérée eussent pu être déplacés, être mal combinés ensemble dans ce coup d'essai téméraire; mais ils ne seroient pas détruits; leur conservation, au contraire, eût été la base de ce systême précoce & mal digéré.

Non, le Gouvernement Britannique, envié sans doute aujourd'hui, & avec raison, même par les bons esprits, n'auroit point réussi en France. Le premier vice de l'application eût été l'extrême disparité qu'il y auroit eu entre la Législation qu'on auroit abandonnée & celle qu'on vouloit adopter: le caractère humain, les

habitudes, les coutumes établies chez une grande & antique Nation ne comportent pas un changement aussi considérable & aussi subit. Mais il y a plus : indépendamment des différences locales des deux Empires, qui cependant sont ici de la plus grande importance, la Nation Françoise n'avoit point acquis ce degré de maturité, cet esprit *constitutionnel*, si je puis me servir de cette expression, qui caractérisent le peuple Anglois depuis des siècles, & qui lui-même a produit cette Constitution singulière qui fait son bonheur. Je vais plus loin encore, & ne crains pas de le dire : le caractère françois s'oppose invinciblement à ce flegme qui est nécessaire pour fléchir avec dignité sous le joug de la Loi, pour jouir de la plénitude de la liberté, sans envahir la puissance du Gouvernement ; enfin, pour discuter ses droits, sans autre but que de les maintenir tels qu'ils existent dans la juste balance des pouvoirs établis ; & certainement ce qui s'est passé en France du tems de la ligue, du tems de la fronde, ce qui s'y passe sur-tout aujourd'hui ne promet pas que le caractère des anciens Gaulois, des anciens Francs, des François modernes, toujours impétueux, toujours impatient, toujours le même enfin, après tant de siècles, soit prêt de changer de nature.

Chaque Peuple a son génie ; & celui des

François n'eſt pas moins prononcé, dans ſon genre, que celui des habitans de la Grande-Bretagne. Peut-être le génie françois eſt-il plus heureux, quand il ne ſort pas de ſa ſphère naturelle; mais il ne ſauroit être gouverné ſur le même plan, & par les mêmes principes de légiſlation que celui d'Angleterre. Les Peuples doivent être libres & heureux chacun à leur manière, & cette manière ne peut être la même. Il reſte à ſavoir lequel des deux Peuples peut, à raiſon de ſon caractère, ſupporter la plus forte doſe de liberté politique & civile. Mais ſi le parallele que j'ai fait eſt vrai; ſi mes obſervations ſur le caractère françois ſont juſtes, la queſtion eſt réſolue, & l'exiſtence durable de la Conſtitution françoiſe eſt impoſſible.

Lorſqu'après un grand nombre de pas ſucceſſifs vers une bonne Conſtitution, les Anglois eurent enfin la noble hardieſſe de prétendre aſſeoir la liberté à côté du Thrône, ils confierent au Roi le pouvoir exécutif parfaitement libre & dans toute ſa plénitude; ils lui laiſſerent le choix & la nomination à tous les emplois civils, militaires & de judicature, le droit de décider de la paix & de la guerre, & celui de faire grâce, le droit d'approuver ou de rejeter toutes les Loix nouvelles; enfin ils environnerent la Majeſté royale de toute la pompe extérieure

qui, jointe au pouvoir réel, peut commander le respect. Ils établirent une chambre héréditaire de Nobles, dont l'existence tient essentiellement à la Monarchie, qui par conséquent a un intérêt majeur à la soutenir, & ils ne craignirent pas de partager avec elle le Pouvoir législatif. Que d'appuis! Que d'étais autour du Pouvoir monarchique anglois! & cependant il n'en a que ce qu'il faut pour se maintenir & se défendre contre l'esprit d'indépendance & d'usurpation qu'engendre la liberté.

D'un autre côté la loi d'*habeas corpus*, les jugemens par Jurés, la responsabilité des Ministres, la portion du pouvoir législatif que le peuple s'est réservée, & surtout son droit exclusif de voter les impôts & subsides, suffisent à sa sûreté personnelle, à celle de ses propriétés, enfin au maintien de sa liberté même : il ne pourroit passer ces sages limites, commettre la moindre usurpation, ni le Roi la souffrir sans que le Thrône en fût ébranlé, & avec lui le bonheur & le repos de l'Etat; car en Angleterre, tout est tellement lié par le Roi, la Chambre des Pairs, celle des Communes, la Constitution & l'Etat, que, quoique des êtres très-distincts, ils ne forment, aux yeux des Anglois, qu'un seul tout, dont aucune partie ne peut souffrir sans que toutes les autres s'en ressentent.

Voilà les principes modérés ſur leſquels repoſe la liberté angloiſe, & cependant cette liberté eſt ſouvent orageuſe. Que les François oſent comparer ce qu'ils appellent leur Conſtitution, avec celle dont je viens de crayonner les principaux traits, & qu'ils prononcent eux-mêmes ſur la poſſibilité de conſerver à la fois cette Conſtitution & la Monarchie ; qu'ils jugent ſi elle eſt compatible avec leur caractere national, leurs mœurs ; avec l'exercice de leur pouvoir exécutif, tout mutilé qu'il eſt, enfin avec la ſaine politique, la raiſon, le repos & le bonheur du peuple.

Placés l'un & l'autre ſur les bords du fleuve de la Liberté, l'Anglois, quoiqu'avec un tempérament plus fort, s'eſt contenté de boire modérément, & cependant, par fois, de legeres vapeurs offuſquent ſon cerveau. Le François, plus foible, a voulu boire *à même*, il s'eſt enivré ; & ſes écarts, ſes faux pas, ſa joie bruyante amuſeroient les autres Nations, ſi la liqueur violente dont il abuſe, ne le rendoit pas furieux & agreſſeur.

Ici, l'année 1791 eut une attaque d'apoplexie qui ne lui permit pas de continuer : ce qui prive le lecteur d'une foule d'idées auſſi neuves qu'intéreſſantes ſur la malheureuſe révolution qui nous régénere ſi ſingulierement. Sans doute qu'elle

eût jeté un coup d'œil févere fur l'infame conduite de tous ces Députés, nouveaux débarqués, qui, échappés de la pouffiere des Clubs, prennent les tranfports convulfifs de la rage pour les élans de l'éloquence, & les finiftres rodomontades de la frayeur pour l'héroïfme du courage. Au refte, l'Editeur promet de faire bonne & brieve juftice de ces êtres fangeux, dans un petit écrit qui eft maintenant fous preffe.

FIN.

